

**PROCES VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE
UNIVERSITAIRE**

Séance n° 113 du 3 mars 2022, 14h00

En visioconférence

PV soumis à l'approbation de la CFVU du 7 avril 2022

Président de la séance : Lionel NICOD – Vice-Président Formation

SONT PRESENTS OU REPRESENTES :

Collège des professeurs et personnels assimilés :

Kathia CHAUMOITRE, Sophie CHAUVET (pouvoir), Pascal GANDOULPHE, Muriel GIACOPELLI (pouvoir), Xavier LEONCINI, Homa LESSAN PEZECHKI, Michel RUQUET, Céline VIESSANT.

Collège des enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés (hors professeurs) :

Alexandrine BERTAUD, Emilie CARRETIER, Sophie DE CACQUERAY, Sébastien FOURNIER (absent), Julien FROMONOT (absent), Pierre MAGNIEZ (pouvoir), Hervé MAGNOULOUX, Marie MONTANT (absente).

Collège des Usagers : Coline ACQUARINI-BRUNA, Camille BAGNOL, Mathilde CORNET (pouvoir), Meryem HAMIDI ALAOUI, Damien JARFAUT, Servane LAHUEC, Théo LESCENT (pouvoir), Christophe LIN, Nicolas MASTORCHIO, Leonardo PEREZ, Angelina RUIZ (pouvoir), Ari SAMAK, Alexandre SIMEONI, Logan THEBERT.

Collège des personnels B.I.A.T.S.S. :

Catherine AVILES (pouvoir), Béatrice DELORGE, Alphonse GIORGI (absent), Priscillia PUIG.

Collège des personnalités extérieures avec voix délibérative : Marie-Laure GUIDI (pouvoir)

Membres en exercice : 39

Quorum : 20

Nombre de présents ou représentés : 31

PARTICIPE A LA SEANCE AVEC VOIX CONSULTATIVE : /

ASSISTENT A LA SEANCE EN QUALITÉ D'INVITÉS : Nathalie ALMERAS, Charlie BARLA, Valérie DEBUICHE, Pascale BRANDT-POMARES, Patrice BONNET, Cécile BOZZO, Lionel BRINGOUX, Estelle CHABERT, Fanny CLAIN, Véronique CHARRASSE, Virginie CULOMA-SAUVA, Idoya DE PONCINS, Bertrand DEVOUARD, Patricia GAITAN, Eve-Laure GAY, Karine GENTE, Fabien GIRANDOLA, Annie GUILLERM, Marie-Laure HOANG, Anne-Gaëlle JOYAUX, Hervé JUVENAL LAMBERT, Jacques MASSONI, Danielle MOURGUIART, Alain PARAPONARIS, Nathalie PARQUIER, Christophe PELLEGRINO, Christine PENY, Jean-Marc PONS, Emma RAMANANTSALAMA, Patricia SANCHEZ, Jean-Michel SIBUE, Eric VALERIO.

ORDRE DU JOUR :

I. ACTUALITES

II. PRESENTATION

- CISAM +

III. PROCES-VERBAL

- PV de la séance du 3 février 2022

IV. FORMATION/PEDAGOGIE

- CIVIS 2
- Demande de modifications des calendriers universitaires pour 2021/2022
- Demande de modifications de l'offre de formation pour 2022/2023
- Diplôme en partenariat international (DPI) : AMU-FEG/Université Ca'Foscari (Italie)
- Tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour 2022/2023
- Révision du Cadrage « Césure » à compter de 2022

IV- VIE ETUDIANTE

V- QUESTIONS DIVERSES



Le VP Formation constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 14h05.



I- ACTUALITES

1)- Situation sanitaire

La situation épidémiologique continue de s'améliorer, ce qui entraîne la fin du port du masque obligatoire à compter du 14 mars 2022, dans la quasi-totalité des lieux (hormis les transports collectifs et les établissements de santé).

Le VP Formation estime que c'est un soulagement car le masque était très contraignant pour assurer les activités pédagogiques. En revanche, il rappelle que le virus circule toujours et que les personnels et les étudiants sont libres de maintenir l'usage du masque.

2)- Conflit Ukraine-Russie

Le 24 février 2022, une guerre a éclaté entre l'Ukraine et la Russie. Ce conflit a engendré des répercussions dans les communautés universitaires puisque des dispositifs internationaux sont suspendus, comme la coopération avec l'université franco-russe, ou encore les mobilités étudiantes incluant les pays limitrophes de ces Etats.

Dans ce contexte, **le VP Formation** souhaite dissiper tout malentendu concernant des informations mensongères indiquant que les étudiants Russes seraient expulsés. Il réaffirme le soutien d'AMU aux citoyens Ukrainiens et Russes qui sont victimes de cette guerre. Par ailleurs, un courriel a été adressé aux étudiants d'AMU originaires de ces pays pour porter assistance à celles et ceux qui en exprimeraient le besoin. En effet, les sanctions économiques pourraient les atteindre, et AMU se porte garante de les soutenir afin que leur année universitaire se déroule dans de bonnes conditions.

M. Moro, vice-président à la vie des campus, à la qualité de vie au travail et à la sécurité au travail absent à cette séance, fait savoir qu'une réunion se tiendra ce vendredi 10 mars, entre les directions d'AMU (DEVE, DRI, VP présidence étudiant), le CROUS, et les collectivités locales. Il est question de répertorier les aides concrètes, l'organisation des collectes et le dénombrement des logements. AMU travaille également à mettre en place un dispositif pour les étudiants réfugiés au semestre pair de l'année universitaire en cours, notamment avec l'exonération des droits d'inscription.

3)- Sélection en master 1 pour 2022/2023

La circulaire relative à l'admission et à l'inscription en première année des formations conduisant au diplôme national de master, datée du 28 février 2022, précise les dates de fermeture de campagne de candidatures (hors formation en alternance ou continue et hors recrutement des étudiants nationaux).

1. Etape printemps 2022 : mise en place d'un calendrier d'admission permettant aux candidats titulaires du diplôme de licence souhaitant poursuivre en master de se projeter dans leur nouvelle formation avant les congés d'été.
2. Etape printemps 2023 : mise en place d'une plateforme proposant un espace unique de candidatures en master intégrant les phases de candidatures et d'admission.

Le VP Formation indique que la date des réponses aux étudiants est arrêtée au 24 juin 2022 et les inscriptions administratives fermeront le 8 juillet 2022, dans la phase principale. Les calendriers pour la sélection en master 1 ont été votés en CFVU le 2 février dernier, des modifications pourront être examinées lors de la prochaine CFVU.

4)- Droits d'inscription différenciés pour les étudiants internationaux extra-communautaires

Le VP Formation annonce que la DRI va proposer au CA du 15 mars 2022 que les étudiants redoublants puissent bénéficier de cette modalité d'exonération partielle lorsqu'ils sont ressortissants d'un pays extra-communautaire répertorié par AMU. En effet, cette décision évitera aux services de scolarité une sélection individuelle difficile à appliquer dans APOGEE. Le pôle pilotage et évaluation de la DEVE est garant de cette gestion financière après avoir effectué une simulation sur le plafond des 10% d'exonérations autorisées dans l'établissement.

M. Perez s'interroge sur le processus des droits différenciés.

Pour rappel, le gouvernement français avait annoncé en novembre 2018 des droits d'inscription différenciés selon le pays de provenance des étudiants internationaux. AMU avait décidé d'exonérer partiellement d'office les étudiants internationaux extra-communautaires s'inscrivant à un diplôme national.

Le VP Formation explique que la liste des pays retenus est fonction de la stratégie géopolitique (pays de la francophonie) et en cohérence avec l'orientation « *socialement engagée* » d'AMU. Les droits pour 2022/2023 ont été votés lors du CA du 21 septembre 2021, les informations sont disponibles sur le site web de l'université.

5)- Certification en langue anglaise

La commission des marchés s'est réunie le 2 février 2022, un prestataire a été retenu, mais **le VP Formation** indique que l'identité de l'entreprise ne peut être diffusée durant la période du délai suspensif, entre la communication de la décision d'attribution du marché et la signature.

6)- Rapport d'auto-évaluation (RAE) en vue de l'accréditation de l'offre de formation 2024

Le bilan « formation », transmis pour lecture à la CFVU du 13 janvier 2022, sera examiné lors d'une prochaine séance. **Le VP Formation** indique que le document doit être harmonisé avec les autres volets de l'établissement et certaines parties du bilan seraient susceptibles d'être transposées dans le document de stratégie.

- **Informations diverses**

M. Magnouloux s'interroge sur les autorisations données aux étudiants de prendre des photos de leurs feuillets d'examen corrigés, lors de la consultation des copies. **Mme De Cacqueray** rappelle qu'il s'agit d'un document administratif auquel les étudiants ont accès. Auparavant, les demandes de photocopies étaient légales, les nouvelles modalités sont donc autorisées.

II- PRESENTATION

- **CISAM+ (Cité de l'innovation et des savoirs Aix-Marseille)**

Le VP Formation invite M. Barla, directeur de la cité de l'innovation et des savoirs Aix-Marseille, à présenter le projet « CISAM+ ». Ce dossier est lauréat de l'appel à projet du plan d'investissement d'avenir 4 (AAP-PIA4) « ExcellencES ».

M. Barla indique que le budget alloué est de 40 millions d'euros sur dix ans. Le projet s'appuie sur le modèle d'innovation de la CISAM qui est une structure initiée par quatre membres fondateurs (AMU, AMPM, groupe l'Occitane, CMA CGM). Une des fonctions est d'accompagner des entreprises en apportant l'expertise des universitaires auprès des acteurs du monde socio-économique (MSE), sous forme de prestation de service ou de collaboration de recherche.

La cible est d'optimiser l'impact sociétal d'AMU en intégrant dans le processus les citoyens selon les recommandations du MESRI et de la Commission européenne (CE).

Il est question d'être à proximité des étudiants, des équipes académiques et des populations qui peuvent vivre autour des campus, dans un souci de renforcement d'un écosystème.

Le projet « CISAM+ » se décline en trois missions : formation, accompagnement, partage et coopération. Des lieux labellisés « innovation » seront déployés sur les campus d'AMU pour dispenser des formations sur la responsabilité sociétale et technologique, en modalité « à distance » ou « hybride ». Ces parcours à choix seront intégrés à des maquettes de formation.

Ce dispositif sera également ouvert à la formation continue et s'adossera sur les projets structurants en cours (PANORAMA, DREAM U, TIGER).

La conception d'un parcours de spécialisation interdisciplinaire a déjà été testée auprès de divers étudiants (ALLSH, FDS, FDSP, FEG, FSS, IAE, IUT, Polytech). Le projet concernait la conception et mise en œuvre d'un « droneAMU », livrant du courrier sur les campus. L'expérience guidée par des enseignants-chercheurs a été concluante.

Une phase expérimentale de ces parcours sera lancée dans des formations identifiées à l'IMPGT et l'IUT à la rentrée 2022. Un tiers lieu sur le site de l'Arbois à Aix-en-Provence sera également inauguré en septembre 2022. **(voir annexe 1 du présent procès-verbal)**

M. Perez s'interroge sur la stratégie de l'université relativement aux projets pédagogiques mis en place, à savoir s'il ne s'agit pas plutôt d'une course au rendement au détriment de la mission d'enseignement. Il rappelle que les étudiants ont souffert des cours en distanciel durant la crise sanitaire. Il ne retrouve pas dans ces thématiques le rôle académique de l'université. Il constate au contraire une offre de services et de compétences. Concernant la personnalisation des parcours, il estime que cela déstructure le diplôme national. Le syndicat UNEF constate déjà cette dérive en licence et la déplore. Cette offre de service auprès des entreprises tend à la perte du renforcement académique et du savoir disciplinaire qualifiant. Il considère que ces parcours éloignent de la recherche, alors que ce domaine souffre d'un manque d'attractivité. Dans ce contexte, il lui semble qu'il n'est pas uniquement question de proposer des débouchés, mais de modifier complètement l'offre.

M. Barla explique que les UE proposées ne remplacent pas la formation disciplinaire. Le projet avec le VF Formation serait de mettre en place une double diplomation sans frais d'inscription supplémentaire. Le distanciel est privilégié pour répondre à la problématique de l'interdisciplinarité entre des campus étendus. Les dispositifs collaboratifs prévus ne sont pas de simples plateformes de visioconférences, mais des systèmes sécurisés et gratuits depuis un outil numérique dont l'étudiant dispose déjà (smartphone, tablette...). Il est certain qu'un déploiement des ressources humaines serait idéal. Cependant, grâce aux subventions des AAP, AMU peut proposer des interactions avec des organismes divers (santé, culture, MSE, administrations...) et éveiller des consciences sur des possibilités non imaginées. Il commente le retour positif d'étudiants de sa composante (FSS) qui ont pu de surcroît ajouter à leur CV des éléments concrets en vue d'un stage ou d'un emploi. Ce dispositif satisfait un grand nombre et reste facultatif.

M. Perez estime qu'un bilan sera nécessaire pour vérifier les connaissances fondamentales acquises, entre un encadrement en présentiel et des visioconférences ou des stages. Il alerte selon ses propos: « *contre la banalisation du distanciel et l'usage de visioconférences, de documents PDF au détriment de formations réalisées en présentiel par des enseignants disciplinaires.* »

Le VP Formation rappelle qu'une des six missions de l'université est l'orientation et l'insertion, et réaffirme que le modèle d'AMU reste l'université de la connaissance et de la compétence à travers une pédagogie en présentiel. Ces parcours de spécialisation continuent de s'appuyer sur les enseignements disciplinaires dont les maquettes de formation sont conformes au cadrage ministériel.

Lors de la dernière CFVU, les membres ont émis un avis favorable à la « stratégie formation 2024/2028 » qui fixe la priorité d'un enseignement disciplinaire avec la possibilité de personnaliser les parcours selon les projets des étudiants.

Les parcours additionnels sont au choix de l'étudiant qui ne peut en retirer que du bénéfice au regard des thématiques données, comme l'engagement étudiant.

Il rappelle qu'AMU aspire à développer l'esprit critique adossé à la recherche depuis la licence. AMU garde la culture universitaire et offre des choix, comme l'alternance qui convient à beaucoup de profils et sert d'ascenseur social pour certains étudiants.

III- PROCES-VERBAL

La CFVU approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 3 février 2022.

IV- FORMATION / PEDAGOGIE

1)- CIVIS 2

M. Pons, conseiller du président d'AMU en charge du projet CIVIS, indique que la phase expérimentale de trois ans concernant l'alliance de l'université européenne coordonnée par AMU arrive à sa fin. L'expérience a débuté avec huit établissements, puis l'université de Salzbourg (Autriche) et celle de Glasgow (Écosse) se sont associées.

Cette alliance est basée sur quatre piliers : formation, recherche, innovation, prise en compte des attentes de la société. Elle contribue à transformer l'enseignement supérieur et la recherche en Europe. Il est question de mettre en place de bonnes pratiques y compris administratives, à travers des enjeux interdisciplinaires.

Lors de cette séance, il s'agit de se prononcer sur la candidature déposée par AMU pour le renouvellement du financement de l'alliance par la CE. Les universités membres de CIVIS ont décidé de candidater au renouvellement du financement pour quatre années supplémentaires (2022/2026).

AMU restera l'établissement coordonnateur de cette alliance qui continuera de mettre en avant : l'approche par enjeux (à travers 5 hubs thématiques) ; l'engagement citoyen et l'ouverture sur la société (à travers les Open Labs

présents dans chaque université partenaire), ainsi que la volonté de collaboration avec l'Afrique et le monde méditerranéen.

La « déclaration de mission » transmise aux membres de la CFVU doit être jointe au dossier de candidature et validée par chacun des établissements. Les thématiques communes retenues sont : l'intégrité scientifique et la liberté académique ; la démocratie ; l'intégration européenne ; la gouvernance participative ; l'engagement civique ; la diversité, l'égalité et l'inclusion, ainsi que la science ouverte et la durabilité.

Le budget consolidé est de 18 millions d'euros (14,4 M€ [CE] + 3,6 M€ [autofinancement]).

Suite à la lecture de ce document, **M. Perez** fait part du positionnement de l'UNEF qui salue à travers cette université civique européenne l'instauration d'une communauté fraternelle du savoir.

En revanche, l'organisation étudiante déplore les dérives reposant sur la politique économique européenne qui crée des interférences dans la diffusion de la culture qui prend des aspects de marchandisation et de concurrence entre les individus et les savoirs.

Il lui semble qu'il y a une perte d'autonomie pour les enseignants-chercheurs et une déstructuration des diplômes. Cette course aux appels à projets serait, selon UNEF, le résultat de la procédure de sous-financements de l'Etat qui serait induite par les lois qui se sont succédées (processus de Bologne amorcé en 1998, loi LRU du 10 août 2007, loi Fioraso du 22 juillet 2013 et loi ORE du 8 mars 2018). Ces dernières auraient, selon l'analyse, impacté la qualité du contenu des formations.

M. Perez demande ensuite quelles sont les modalités pour transformer une formation disciplinaire vers une formation citoyenne, et qui en décide. Cet enseignement par compétences semble répondre à des besoins mercantiles en concurrence avec des écoles privées.

Il s'interroge sur l'apparition de microprogrammes et de cours intensifs qui peuvent impacter le fonctionnement des formations et ne pas correspondre au plus grand nombre.

Il souhaiterait également savoir quels parcours sont mis en place pour faciliter l'apprentissage des langues, en dehors des mobilités étudiantes.

Il cite ensuite un passage de « la déclaration de mission » :

« Par le biais d'actions communes ciblées, nous réduirons les disparités entre étudiants en matière d'opportunités, comblerons les lacunes en termes de compétences au niveau local [...] ».

Cette notion d'égalité des chances à l'échelle européenne soulève des interrogations. En effet, il lui apparaît plutôt : *« Une destruction locale des cadres nationaux des parcours de formation avec des micros cursus et des options non reconnues auprès d'autres universités, ce qui inscrit cette "offre" en concurrence avec les autres établissements. »*

Il craint que cette mise en concurrence ait pour conséquence la *« réduction de la valeur de la licence de l'université où elle a été obtenue », risquant de ne plus garantir ni l'accès aux concours de la fonction publique, ni l'accès en master. »*

Enfin, il termine sur une série de questions, car il découvre le fonctionnement de CIVIS à travers cette CFVU : les mobilités physiques ; le choix de l'Afrique pour étendre l'alliance ; la composition de la gouvernance participative.

M. Pons rassure sur l'indépendance des enseignants-chercheurs et sur la liberté du choix des programmes car les équipes pédagogiques sont à l'origine des projets.

Certes, CIVIS a été conçue au niveau des gouvernances, mais depuis deux ans à travers les AAP les enseignants et étudiants qui souhaitent s'investir peuvent s'approprier des projets communs, comme des programmes conçus autour de la « micro nano électronique » ou l'« archéologie ». Il explique que l'objectif est de réunir au moins trois partenaires par programme.

Relativement à l'engagement citoyen, il est question de proposer des actions ouvertes sur la société qui impliquent des collectivités en lien avec le territoire et de fédérer les thématiques via les Open Lab pour mettre en place des actions transversales (exemple : accueillir les migrants et réfugiés).

L'approche par enjeu n'exclut pas le disciplinaire. **M. Pons** déclare que CIVIS peut aider à maintenir des disciplines rares.

Concernant la remarque en rapport avec les écoles privées, CIVIS n'est pas soumise aux financements des entreprises, contrairement à certaines alliances.

M. Pons indique ensuite que les micro-crédits sont mis en place afin d'assurer la validation d'ECTS car l'étudiant n'est pas obligé de choisir un diplôme, mais il peut s'inscrire à des modules qui pourraient venir en surnuméraires sur les maquettes de formation.

Quant au continent africain, il rappelle qu'AMU souhaite maintenir la qualité de ses relations avec ses partenaires. CIVIS dépend de financements provenant d'Erasmus, mais l'alliance peut également développer la recherche avec les fonds du programme « Horizon 2000 » (<https://www.univ-amu.fr/fr/public/ris4civis>).

Pour terminer, **M. Pons** explique que la gouvernance de CIVIS est régie par le principe de participation, aussi un conseil d'administration est en place. Le collège des usagers est renouvelé tous les deux ans. Il est composé de quatre membres étudiants par université. (voir le site de CIVIS: <https://civis.eu/fr>)

M. Leoncini demande l'intérêt d'intégrer des pays anglophones lorsque ceux-ci imposent le Brexit et l'Aukus (alliance militaire entre l'Australie, le Royaume uni et les Etats-Unis). Il estime que le travail fait par AMU est de qualité, mais la communication sur une alliance avec 500 000 étudiants lui semble une erreur de présentation, il prend pour exemple la fusion des trois universités constituant AMU qui n'a pas avantage son fonctionnement.

M. Pons déclare que les universités associées ne s'imaginent pas disparaître au profit de CIVIS, du moins ce n'est pas le projet dans les quinze ans à venir. Il rappelle que les six pays africains partenaires cités comptent trois états francophones, un lusophone, et deux anglophones.

M. Leoncini vérifie que l'anglais ne soit pas la seule langue proposée pour les formations communes, dans le but de dynamiser l'apprentissage des différentes langues de l'union européenne. **M. Pons** confirme que selon les thématiques visées, il est possible de créer des programmes dans une des langues natives. Il cite un exemple dans le domaine du droit. AMU et l'université de Bucarest (Roumanie) proposent un cursus en français. Les différentes universités sont attachées à cette liberté dans le cadre de la politique du multilinguisme initiée par CIVIS.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, par 27 voix pour et 4 abstentions, à la demande de renouvellement du financement de l'alliance CIVIS, associée à la déclaration de mission pour 2022/2026. (Annexe 2 du présent procès-verbal)

2)- Diplôme en partenariat international (DPI) : AMU-FEG/Université Ca'Foscari (Italie)

Mme Bozzo présente la demande d'ouverture de deux doubles diplômes entre la FEG et l'université de Ca'Foscari à Venise. Le master 1 serait organisé à Ca'Foscari et AMU recevrait les étudiants italiens en master 2.

Mention(s) de master à l'Université de Ca Foscari	Mention(s) de master à AMU
« Economics, finance and sustainability » (5 étudiants)	« Économie » Choix entre les quatre parcours de la mention en M2 : . Economie théorique et empirique (ETE) . Econométrie, big data, statistique (EBDS) . Analyse des politiques économiques (APE) . Finance quantitative et assurance (FQA)
« Data analytics for business and society » (2 étudiants)	« Économie » Parcours (EBDS) obligatoire en M2

Mme Gente rappelle qu'il s'agit d'un partenaire historique avec lequel des échanges étudiants sont conventionnés depuis de nombreuses années.

M. Ruquet qui a expertisé ce dossier a émis un avis favorable, car il est en adéquation avec la stratégie internationale d'AMU. De plus, la formation est autofinancée. En revanche, il regrette le nombre réduit d'étudiants en échange au regard de l'organisation de ce programme.

Le VP Formation propose donc au vote la poursuite du projet qui sera présenté au CA du 15 mars prochain.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, la demande de la composante FEG pour la création de deux doubles diplômes avec l'université de CA' Foscari (Italie). (Annexe 3 du présent procès-verbal)

3)- Demande de modifications des calendriers universitaires pour 2021/2022

Mme Sevrez explique que les documents soumis par l'IMPGT à la CFVU du 12 mai 2021 étaient erronés, car non conformes à ceux votés en conseil d'institut le 22 février 2021.

Les deux rectifications des calendriers universitaires de L3 concernent la deuxième session :

- Les examens notés sur la semaine 24 (13/06 au 18/06/2022) sont reportés à la semaine 27 (04/07/2022 au 09/07/2022) ;
- Le jury et la publication des résultats fixés à la semaine 26 (27/06 au 2/07/2022) sont décalés à la semaine 29 (18/07/2022 au 23/07/2022).

Le VP Formation propose au vote le rétablissement des calendriers votés en composante.

Vote :

La CFVU approuve, à l'unanimité, la mise à jour des calendriers universitaires pour 2021/2022, pour la composante IMPGT. (Annexe 4 du présent procès-verbal)

4)- Demande de modifications de l'offre de formation pour 2022/2023

Le VP Formation présente la demande de l'EJCAM qui ouvre deux parcours à l'alternance et à l'apprentissage en master mention « Information-communication » :

- o parcours « Data, information et communication digitale» (DICOd) option « Conduite de projets numériques»,
- o parcours « Recherche, études et conseil en information-communication et médias » (RECIcOM)

Il invite ensuite M. Colson à commenter les maquettes des diplômes d'État de spécialités infirmières et du diplôme de cadre de santé, en vue d'une double diplomation avec le master mention « Santé » conformément à l'arrêté du 9 septembre 2021 :

- o Diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste
- o Diplôme d'Etat d'infirmier de bloc opératoire
- o Diplôme d'Etat de puéricultrice
- o Diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée
- o Diplôme de cadre de santé

M. Colson rappelle que depuis le dépôt du dossier auprès des ministères conjoints (MESRI, MSS), le référentiel dans les maquettes PACOME a été ajusté. Les travaux d'universitarisation ont débuté depuis plus de dix ans.

Il commente les variations d'heures TD qui proviennent des mutualisations des matières disciplinaires.

De même, les enseignements en pratique avancée sont mutualisés pour la double diplomation avec le master « santé ».

Le master inclut des modifications pour les spécialités d'infirmier « clinique » et « manager », et AMU rencontre des retards de mise en place de l'expérimentation.

Il indique que les diplômes sont ouverts à la formation continue (avec quatre ans d'expérience professionnelle) et sont financés par les OPCO. Une réflexion est également menée sur des formations en apprentissage.

M. Paraponaris s'interroge sur l'ancrage avec l'Institut de formation de cadres de santé (IFCS) en partenariat avec AMU, notamment pour les mentions de Master « Economie et Gestion parcours Management des Equipes de soins » et Master « santé ».

M. Colson explique que ce ne sont pas des formations disjointes. En effet, dans le cadre de l'expérimentation, les formations initialement programmées sur dix mois sont transformées sur deux ans pour valider un M1, puis un M2 en alternance à partir de 2022/2023, sachant que le dispositif actuel perdure.

L'expérimentation est menée jusqu'en 2025/2026, puis le MESRI et MSS décideront de la pérennisation. Le quota d'étudiants reste à définir à travers une convention entre l'APHM, AMU, et la région.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, par 29 voix pour et 2 abstentions, aux demandes de modifications de l'offre de formation pour les composantes EJCAM et FSMPPM.

(Annexe 5 du présent procès-verbal)

5)- Tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour 2022/2023

Le VP Formation invite le vice-président délégué à la formation continue et alternance, M. Valerio, à commenter les variations de tarifs de formation continue en comparaison à l'année passée.

M. Valerio explique que les tarifs votés sont ceux facturés aux organismes prenant en charge les formations (OPCO...) des stagiaires. Les composantes, qui ont fait évoluer leurs tarifs se sont basées sur les montants de l'apprentissage afin d'harmoniser l'affichage.

M. Perez souhaite revenir sur la réduction d'heures en ALLSH et les suppressions de parcours à la FSMPPM.

M. Valerio explique que le module « accompagnement » avait un volume horaire trop important pour les stagiaires (80 heures). ALLSH a décidé d'appliquer les heures standards (40 heures).

M. Colson indique pour la partie « santé » qu'il n'y a pas de réelle suppression, car des parcours sont fusionnés : « Encadrement des organisations de santé » et « Qualité et gestion des risques en santé ».

Le VP Formation précise que cette réorganisation à la FSMPPM n'altère pas les capacités d'accueil ni le nombre d'heures d'enseignements dispensés à l'étudiant.

Il propose au vote les tableaux des tarifs de formation continue qui seront présentés au CA du 15 mars prochain.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, par 29 voix pour et 2 abstentions, aux tarifs de formation continue des diplômes nationaux pour 2022/2023.

(Annexe 6 du présent procès-verbal)

6)- Révision du Cadrage « Césure » à compter de 2022

Mme Sevrez rappelle la définition d'une période de « césure » qui est la suspension temporaire d'une formation dans le but d'acquérir une expérience professionnelle ou personnelle de façon autonome, au sein d'un organisme d'accueil.

Cette révision du document, datant de 2016, ajoute des modalités par rapport à des questions fréquentes, comme les droits des redoublants ou les pièces à joindre. Une session supplémentaire pour les étudiants sur liste complémentaire dans Parcoursup est également proposée.

M. Perez revient sur les critères d'exclusion des redoublants. **Mme Sevrez** indique qu'il s'agit des étudiants redoublant sur l'année de la demande. **Mme De Cacqueray** ajoute que le texte précise les possibilités pour les cas particuliers qui administrativement sont sur deux années, mais peuvent réaliser une césure sur le semestre acquis.

Vote :

La CFVU émet un avis favorable, par 29 voix pour et 2 abstentions, à la révision du cadrage AMU pour la période de « césure », à compter de la campagne de l'année universitaire 2022/2023. (Annexe 7 du présent procès-verbal)

IV- VIE ETUDIANTE

- **FSDIE Projets**

Mme Delorge indique que sur cinquante-neuf dossiers présentés, un projet a été différé car l'étudiant était absent, et un avis défavorable a été émis en orientant l'étudiant vers les structures appropriées. Elle félicite les étudiants pour leur implication car les projets sont à nouveaux très nombreux.

M. Perez demande des précisions sur le dossier rejeté. **Mme Delorge** explique que le projet concernait un financement pour un logement d'urgence. La commission a demandé au porteur du projet intitulé « 2IS AMU » de se rapprocher de l'association ESN (Erasmus student network), de la direction des relations internationales d'AMU et de l'OFII (Office français de l'immigration et de l'intégration). La commission l'invite à créer une association, car il est préférable de se structurer en organisme plutôt qu'en porteur individuel pour une sécurisation financière.

Mme Delorge termine par l'annonce de la reprise du « printemps des associations étudiantes ». Elles animeront du 21 mars au 7 avril 2022 les campus suivants :

- Campus Aix-en-Provence – lundi 21 mars 2022 de 10h à 17h, esplanade ALLSH.
- Campus Marseille Centre - jeudi 24 mars 2022 de 10h à 17h, parvis du bâtiment administratif, site Saint-Charles.
- Campus Marseille Étoile – mercredi 30 mars 2022 de 10h à 15h, parvis administratif, site de Saint-Jérôme.
- Campus Marseille Luminy – mercredi 30 mars 2022 de 11h à 16h, parvis du TPR2.
- Campus Marseille Nord - mardi 5 avril 2022 de 10h à 15h, jardin du campus .
- Campus Marseille Timone - jeudi 7 avril 2022 de 10h à 15h, jardin du campus.

Vote :

La CFVU approuve, par 29 voix pour et 2 abstentions, les avis de la commission FSDIE Projets réunie les 24 et 25 février 2022.



L'ordre du jour est épuisé : le VP Formation lève la séance à 16h30.



Lionel NICOD,
Vice-Président Formation